



EXTRAIT N°34/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la convocation :
Le 16 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux En exercice	33
En début de séance :	
Présents	26
Procurations	1
Absents	3
Excusés	3

En cours de Séance :	
Présents	28
Procurations	1
Absents	3
Excusés	1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. RETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.

ASSISTANTS

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

31 MARS 2021

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DirCab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUROM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021

Considérant que l'équilibre du budget du CCAS nécessite une subvention pour l'année 2021 s'élevant à **437 000 €**.

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de **437 000 €** (quatre cent trente-sept mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits afférents sont inscrits à l'article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS » du Budget Primitif de l'exercice 2021.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

